

VAUDEVANT

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 29 JUILLET 2021

Convocation adressée par Madame le Maire, Laëtitia BOURJAT, le 23 juillet 2021.

Présents : Hervé Besson - Marc Bourdon - Laëtitia Bourjat - Françoise Deschamps - Denis Mandon - Éric Roche - Simon Rosant - Romain Serpenet

Absents excusés : Mathilde Bourret (pouvoir à Romain Serpenet) - Nicolas Carpentier (pouvoir à Laëtitia Bourjat)

Réunion publique tenue en mairie de Vaudevant, de 20H00 à 22H00 ;

Monsieur Romain Serpenet est désigné secrétaire de séance.



Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 7 juin 2021

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal du 7 juin 2021 est adopté.

1. Coordination générale

Les délibérations concernant la validation de divers devis sont reportées au prochain conseil.

Mise en conformité :

La mise en conformité des bâtiments publics touche à sa fin.

L'APAVE est passée ; quelques petits aménagements (étiquette sono, bloc de secours...) doivent être réalisés.

Madame le maire indique qu'il reste à finaliser les demandes de versement des subventions pour ces travaux de mise en conformité.

Secrétariat de mairie :

Madame le maire indique que la secrétaire de mairie effectuera le remplacement d'une secrétaire de mairie à Saint Félicien du 1^{er} septembre au 15 octobre 2021.

Les horaires d'ouverture seront modifiés durant cette période.

Trésorerie :

Madame le Maire indique que la Trésorerie de Tournon fermera définitivement fin août et que la commune dépendra de la trésorerie d'Annonay.

Agents :

Madame le Maire indique que le RIFSEEP devrait être mis en place au 1^{er} janvier 2022. Elle propose, pour cette année, de renouveler, à titre exceptionnel, l'attribution d'une carte cadeau d'un montant de 300€ aux agents titulaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'octroyer une carte cadeau de 300€ à ses agents titulaires. (Délibération 2021/0024)

Autorisation de signature :

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à la rétrocession de la parcelle cadastrée AL 46 à la commune suite à la signature d'un protocole d'accord transactionnel. (Délibération 2021/0025)

Points divers :

- L'employé communal et les élus se chargeront de la mise en place des charrues et de la balance ainsi que de l'installation d'un robinet à la fontaine située sur la place de l'église.
- Un robinet devrait être installé à la fontaine de la place de l'église.
- Le panneau d'accueil du sentier « *Sur les pas de Marie Mourier* » sera installé sur le mur d'enceinte du restaurant *La Récré* le jeudi 5 août.
- Toilettes du jardin public : la chasse d'eau d'un WC ne fonctionne plus ; l'entreprise Collange sera contactée pour la réparation. La peinture des murs intérieurs sera effectuée par l'employé communal.

2. Bâtiments

Salle communale :

Une demande de dérogation est en cours auprès des services de sécurité, concernant le sens d'ouverture des portes en châtaigner.

Devis :

Un devis sera demandé pour l'acquisition d'une boucle à induction magnétique. Le devis pour le remplacement de l'autocollant « Marie Mourier », suite à une fissure, sur la vitre de la salle communale a été demandé ; la demande de devis pour le remplacement de la vitre elle-même est en cours.

Gîte :

Il conviendra de mettre un autocollant occultant la vue sur les vitres de la porte du gîte.

3. Aménagement Urbain

Les travaux de la rue des Fleurs et du chemin piéton pour accéder à l'ancienne cour de l'école sont en cours.

4. Voirie/cimetière

Débardage :

Des dégradations ont été causées sur la route des Blaches par les véhicules intervenant pour des travaux de débardage sur le secteur de Liverset. L'entreprise concernée se charge des réparations à ses frais.

Il convient également d'être vigilant sur le débardage qui a lieu à Combey ; il faudra notamment signifier à l'entreprise en charge du débardage de ne pas utiliser la route communale (une piste forestière étant accessible).

Lorsque l'accès des engins est possible par la piste forestière, il faut éviter le passage des engins sur les voies communales. Le passage des engins de débardage et des grumiers sur la piste forestière est préconisée lorsque cela est possible.

Travaux de voirie :

Les travaux de goudronnage sont actuellement en cours d'achèvement par l'entreprise EVTP.

5. Eau/Assainissement

Eau potable :

La demande de raccordement à l'eau potable du hameau d'Auternaud est toujours en cours. Le syndicat Cance Doux travaille à l'élaboration d'un schéma directeur.

Assainissement collectif :

Une visite de terrain a eu lieu à Pervençères et à Chazalet a eu lieu en présence des élus, d'Arche Agglo et du cabinet Naldéo pour étudier le tracé des canalisations.

6. Information, animation

Bulletin municipal :

L'année dernière la parution du bulletin municipal avait été décalée en raison des échéances électorales. Cette année, le bulletin sera de nouveau distribué en décembre.

Logo :

Des projets de logo ont été présentés au conseil municipal. Deux d'entre eux ont retenu l'attention des élus. Une modification de couleur est souhaitée.

Animations estivales :

Le comité des fêtes a été contraint d'annuler la manifestation du 14 août (repas campagnard et feu d'artifice) en raison des contraintes sanitaires liés à la crise (Covid-19).

À l'initiative de Jean Collin, une exposition « singulière » aura lieu du 12 au 20 août à la salle communale (de 15h30 à 18h30), dans le respect des règles sanitaires.

7. Affaires scolaires/Transports scolaires

Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Saint-Félicien :

Pour l'année 2020/2021, 6 enfants (dont 1 en résidence alternée) résidant à Vaudevant ont été accueillis par l'école publique de Saint-Félicien ; ce qui représente une participation aux frais de fonctionnement pour l'année 2020/2021 de 3 581.10€.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de verser la somme de 3 581.10€ à la commune de Saint-Félicien correspondant aux frais de fonctionnement 2020/2021 de l'école publique de Préaux pour les 6 élèves (dont 1 en garde alternée) de notre commune qui y sont scolarisés et autorise Madame le Maire à signer la convention afférente à cette participation. (Délibération 2021/0023)

8. Divers

L'antenne-relais a été mise en service.

9. Communauté d'agglomération Arche Agglo

Lors du prochain conseil municipal, il conviendra de délibérer sur la modification des statuts de la communauté d'agglomération Arche Agglo.

En vue de la restitution du gymnase à la commune de Saint-Félicien, une convention d'utilisation du gymnase reste à prévoir entre les communes du Pays de Saint-Félicien qui ont contribué au financement de cet équipement et la commune de Saint Félicien.

La rencontre entre les élus communaux et les membres du bureau de l'agglo est reportée à l'automne.

L'attribution du fond de concours est modifiée. Dorénavant, celui-ci sera d'un montant de 50 000€ par mandature pour les projets d'investissement (nombre maximum de 3 projets financés et successifs) ; mais une dotation de solidarité sera accordée chaque année (estimé à 6 684€ en 2021 puis à 13 369€ de 2022 à 2025).

La commune de Saint Félicien a convié les maires et élus de chaque commune voisine afin de présenter leur projet de construction d'une maison de santé. Un point a également été fait concernant le recrutement de sapeurs-pompiers volontaires, le projet de construction d'une caserne ainsi que les difficultés rencontrées actuellement par l'hôpital de Saint

Félicien (problème de recrutement de médecin praticien hospitalier).

La date du prochain conseil municipal sera programmée ultérieurement.

Date d'affichage : 4 août 2021